

TP.4.1 Electrification du réseau de bus urbains

Catégorie	Infrastructures pour TP <i>Sous-catégorie :</i> système alternatif à propulsion électrique	Coût (hors TVA)	à venir	Priorité A
Instance(s) responsable(s)	Communes de Martigny et Martigny-Combe	Instance(s) concernée(s)	TMR	
Stratégies sectorielles	S.TP.2			

à venir



Description	<u>Etat actuel</u> Les bus utilisés aujourd'hui pour l'exploitation du réseau urbain (trois lignes) sont à traction diesel.		
	<u>Etat attendu</u> Il est prévu de remplacer les bus à traction diesel par des bus à traction électrique pour le réseau de bus urbains (BUM) desservant les communes de Martigny et de Martigny-Combe. Contrairement à un réseau desservi par des bus thermiques, hybrides ou encore des trolleybus, l'autonomie des bus alimentés par une source d'énergie électrique embarquée est relativement limitée. Ce facteur d'autonomie devient ainsi l'élément déterminant pour la totalité de la conception, non seulement de l'exploitation mais également en termes d'infrastructure. Il est prévu une borne de charge de type « potence » à haute densité de puissance à la gare de Martigny. Cinq autres bornes à charge lente sont planifiées au sein du dépôt bus de l'exploitant TMR.		
Opportunité et utilité	Opportunité : proposer une alternative à l'approvisionnement en énergie fossile et rendre les transports publics plus attrayants et surtout moins polluants et moins bruyants. Utilité principale : réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.		
Réalisation			
Etat de planification	Avant projet (2021), Stabilisation du réseau de bus urbain (2021-2022) Commande des bus (2023 ; délai d'au minimum un an)		
Etat « prêt à être réalisé et financé »	Oui		
Calendrier de mise en oeuvre	Date prévue du début des travaux : 2024 Date prévue de la mise en service : 2025		
Financement			
Montant estimé	à venir	Demande de cofinancement	Oui
Clé de répartition	Canton (-%) - CHF HT	Commune (-%) - CHF HT	Tiers (-%) CHF HT
Autre			
Fiches concernées du PDC	à compléter	Fiches concernées du PDi	à compléter
Lien avec les autres mesures	TP.4.2, PM.4.2		
Impact sur l'environnement	à compléter		
Indications quantitatives	Tronçon sur lequel on peut renoncer à l'électrification : à venir Fréquentation annuelle des TP aux heures de pointe du matin par ligne (7h-8h ; sans mesure) : à venir Fréquence actuelle des TP durant toute la journée par ligne (sans mesure) : à venir Fréquence des TP aux heures de pointe du matin par ligne (7h-8h ; avec mesure) : à venir Fréquence des TP durant toute la journée par ligne (avec mesure) : à venir		
Documents mis à disposition	à compléter		